

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 24/02/2026 - 2967 - 2008 B 03999 - 509 253 365 - 2 F TECHNOLOGIES

Certifié conforme 2967
30/01/2026



TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

24 FEV. 2026

Comptes annuels

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etats de synthèse

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	44 655		44 655	44 655
Autres immobilisations incorporelles	1 121	1 121		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	2 538	1 923	615	1 031
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	48 314	3 044	45 270	45 686
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	312 372	2 893	309 478	287 361
Créances				
Clients et comptes rattachés	200 995		200 995	150 914
Fournisseurs débiteurs	201		201	
Personnel	2 646		2 646	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	12 649		12 649	9 432
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	486 593		486 593	415 535
Charges constatées d'avance	297		297	287
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 015 753	2 893	1 012 859	863 530
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 064 067	5 937	1 058 129	909 216

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	484 926	423 123
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	209 707	161 803
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	804 633	694 926
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	6 168	168
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 772	163 906
<i>Personnel</i>	7 207	3 212
<i>Organismes sociaux</i>	1 972	1 858
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>	15 969	3 084
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	926	926
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	130	130
Dettes fiscales et sociales	26 204	9 209
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 352	25
Produits constatés d'avance		40 982
TOTAL DETTES	253 496	214 290
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 058 129	909 216

Comptes annuels

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

certifié conforme
le 17.02.26


Ceod
Certified Auditor

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2F TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 058 129 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 209 707 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 5 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation, ainsi que les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	44 655			44 655
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 121			1 121
Immobilisations incorporelles	45 776			45 776
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	258			258
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 280			2 280
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 538			2 538
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	48 314			48 314

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2023

Éléments achetés	44 655
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Total	44 655
--------------	---------------

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 121			1 121
Immobilisations incorporelles	1 121			1 121
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	258			258
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 249	417		1 665
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 507	417		1 923
ACTIF IMMOBILISE	2 628	417		3 044

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 216 788 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	200 995	200 995	
Autres	15 496	15 496	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	297	297	
Total	216 788	216 788	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	2 646
Total	2 646

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 Euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 200,00 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 253 496 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 772	214 772		
Dettes fiscales et sociales	26 204	26 204		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 521	12 521		
Produits constatés d'avance				
Total	253 496	253 496		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 6 168

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 6 352 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	57 480
Dettes provis. pr congés à payer	1 862
Charges sociales s/congés à payer	435
Etat - autres charges à payer	130
Total	59 907

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	297		
Total	297		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

2F TECHNOLOGIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00 Euros

Siège social : 5 rue Jean Monnet

95880 ENGHIEEN-LES-BAINS

509 253 365 RCS PONTOISE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

DEUXIÈME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 209 707.01 euros de la manière suivante :

- Un résultat de	209 707.01 €
Le solde au compte autres réserves soit	209 707.01 €
Qui s'élève ainsi à 694 632.74 €	

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2022

- Dividende global distribué :	100 000,00 €
soit, par titre :	200,00 €

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	100 000,00 €
soit, par titre :	200,00 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	140 000,00 €
soit, par titre :	280,00 €

Copie certifiée conforme

La Gérance

